



Manuel du Formateur

Ce manuel est conçu à l'usage du formateur SST pour l'accompagner à mettre en place une formation d'acteurs SST et lui permettre :

- d'appréhender le référentiel de compétences du SST ;
- d'utiliser les grilles de certification de l'INRS ;
- de comprendre le fonctionnement d'outils pédagogiques tels que le Plan d'Intervention et le Plan d'Actions Prévention.

Il est composé de 5 parties :

1. Explicitation du référentiel de compétences du SST

Cette partie permet aux formateurs de trouver :

- **des éléments de contenus** correspondant aux compétences à acquérir par l'apprenant,
- **des ressources et des outils** que ces derniers peuvent mobiliser (liste non exhaustive),
- **des préconisations** sur les approches méthodologiques et/ou les points importants sur lesquels le formateur pourra insister lors d'une session de formation SST.

2. Proposition d'organisation de la formation de SST

Cette proposition, mise à disposition par l'INRS à destination du formateur, **ne constitue en aucun cas un déroulé pédagogique**. Elle pourra être aménagée et/ou adaptée en fonction des publics, des entreprises clientes, des secteurs d'activité concernés, ...

Toutes les compétences du référentiel abordées dans ce manuel peuvent être traitées indépendamment de l'ordre induit par leur numérotation. Le formateur reste libre du choix de son itinéraire pédagogique dans la mesure où celui-ci respecte une cohérence dans l'articulation et la progression des apprentissages.

3

3. Utilisation des grilles de certification du SST

Cette partie permet au formateur d'appréhender les grilles de certification qu'il utilisera pour certifier les SST en formation et/ou en maintien et actualisation des compétences. Elle explicite le déroulement des épreuves et facilite la lecture des différents critères d'évaluation.

4. Explicitation du Plan d'Intervention

Cette partie permet au formateur de comprendre la construction du Plan d'Intervention, son mode d'utilisation et son intérêt pédagogique.

5. Explicitation du Plan d'Actions Prévention

Cette partie permet au formateur de comprendre la construction du Plan d'Actions Prévention, son mode d'utilisation et son intérêt pédagogique.

SOMMAIRE

Explicitation du référentiel de compétences du SST	5
Proposition d'organisation de la formation SST.....	17
Utilisation des grilles de certification	20
Explicitation du Plan d'Intervention	27
Explicitation du Plan d'Actions Prévention	38

Explicitation du référentiel de compétences du SST



Objectif général

À l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
► 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST	► Obligation de porter assistance à personne en péril (sans risque pour lui ou pour les tiers) soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.	► Article 223-6 du Code pénal.	► Il n'est pas nécessaire que l'apprenant connaisse le contenu des articles des différents codes, mais qu'il comprenne que son intervention s'effectue dans un cadre réglementé, de par ses obligations de citoyen (code pénal) et de par son lien de subordination à l'employeur (contrat de travail).
	► Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.	► Article R4224-15 du Code du travail.	
	► Principes de réparation du dommage. ► Responsabilité civile de l'employeur (lien de subordination). ► Obligation de l'employeur d'organiser dans son entreprise les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades, en liaison avec les services de secours extérieurs.	► Article 1240 et 1242 du Code civil. ► Article R4224-14 et R4224-16 du Code du travail. ► Dossier INRS organisation des secours : http://www.inrs.fr/demarche/organisation-secours/ce-qu-il-faut-retenir.html	► Selon la typologie des stagiaires, le formateur présentera ou non le contenu des articles des codes évoqués. Dans certains cas, il se limitera à donner les noms des différents codes et leur sens général. ► Le formateur pourra commencer cette séquence par des règles générales.
	► Obligation de l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.	► Article. L4121-1 du Code du travail ► Intervention d'un sauveteur secouriste du travail (SST) – quelles responsabilités ? : http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TS805page44 (Article publié dans le mensuel Travail et sécurité, n°805, pp. 44-46, mai 2019)	► Le formateur doit rassurer l'apprenant sur les conséquences possibles de ses actes.

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours</p>	<p>► Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention.</p> <p>► Intervention limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le temps, - dans les moyens, - dans l'espace. 		<p>► Le formateur doit attirer l'attention de l'apprenant sur l'utilisation des seuls moyens prévus.</p> <p>► Intervention limitée dans le temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle s'arrête à la prise en charge par les secours spécialisés (internes ou externes). <p>► Intervention limitée dans les moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moyens sont limités à ceux prévus dans le guide des données techniques et conduites à tenir, - et par protocole spécifique mis en place par l'employeur et/ou le médecin du travail. <p>► Intervention limitée dans l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le domaine d'intervention est principalement dans l'entreprise mais comme tout citoyen, il doit porter secours en tout lieu à toute personne en danger.

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident de travail

2. Protéger de façon adaptée

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations</p>	<p>► L'alerte est diffusée par un ensemble d'outils permettant d'alerter la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Signal National d'Alerte - Médias - Réseaux sociaux - Sociétés - FR-Alert <p>► Les consignes en cas d'alerte aux populations.</p> <p>► Les alertes particulières : aménagements hydrauliques.</p>	<p>► Guide des données techniques et conduites à tenir.</p> <p>► Bande sonore.</p> <p>► https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC</p> <p>► https://www.gouvernement.fr/risques</p> <p>► https://www.fr-alert.gouv.fr/</p> <p>► Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques.</p>	<p>► Faire écouter les sirènes pour permettre à l'apprenant de reconnaître un son modulé et la corne de brume.</p> <p>► Une évaluation formative de cette compétence pourra être conduite de manière collective.</p>
<p>► 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées</p>	<p>► Les quatre familles de dangers persistants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - danger mécanique, - danger électrique, - danger thermique ou incendie, explosion, - danger dû à une atmosphère toxique ou irrespirable. <p>► Les notions de situations dangereuses.</p>	<p>► Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications/bdd/epicea.html</p> <p>► Plan d'Intervention.</p> <p>► Schéma du mécanisme d'apparition du dommage.</p> <p>► Plan d'Actions Prévention.</p>	<p>► Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) et abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un ou des dangers persistants, et une ou des personnes ayant subi un dommage.</p> <p>► Le formateur évoquera le fait que même une fois l'accident accompli, le danger peut persister (phase d'analyse).</p> <p>► Il est fortement conseillé que les situations présentées soient en lien avec les activités de l'entreprise ou les spécificités du métier.</p> <p>► Les situations d'accident de travail présentées doivent correspondre aux 4 familles de danger.</p> <p>► Avec les situations d'accident précédentes, l'apprenant doit pouvoir associer aux dangers repérés les personnes exposées.</p>

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

2. Protéger de façon adaptée

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même</p>	<p>► Les 3 types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée : supprimer, isoler, soustraire.</p> <p>► Supprimer le danger</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les matériels et moyens adaptés en adéquation avec les dangers de son secteur d'activité pour permettre une suppression efficace, - Les personnes ayant l'aptitude à la mise en œuvre de ces moyens et/ou matériels. <p>► Isoler le danger</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens ou les actions à mettre en œuvre lorsque la suppression immédiate et permanente n'est pas possible. <p>► Soustraire la victime au danger</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de réalisation d'un dégagement d'urgence, - Quelques exemples de dégagement d'urgence, - Les matériels présents dans l'entreprise pour les dégagements d'urgence et les modalités d'utilisation. 	<p>► Plan d'intervention.</p> <p>► Guide des données techniques et conduites à tenir.</p>	<p>► Le formateur apportera des exemples adaptés pour les trois types d'action sur des situations d'accident.</p> <p>► Selon les exemples apportés, l'apprenant doit pouvoir apprécier son aptitude à mettre en œuvre tel ou tel matériel ou reconnaître s'il doit faire appel à une personne compétente (habilitation électrique, équipier première intervention...).</p> <p>► Insister sur l'importance d'empêcher l'accès à une zone dangereuse (fermeture des accès, consignes, barrière humaine, balisage, évacuation...).</p> <p>► Amener l'apprenant à appréhender les situations d'accident dans lesquelles il peut ou non soustraire la victime au danger.</p> <p>► Amener l'apprenant à déterminer s'il peut mettre en œuvre des matériels de protection ou s'il doit faire appel à une personne compétente (formée à l'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant, d'une perche à corps...).</p>

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

3. Examiner la victime

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée</p>	<p>► Les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.</p> <p>► Ordre de recherche de ces signes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saignements abondants : recherche visuelle, - Obstruction complète, - Réponse ou réaction, - Respiration. <p>► Technique de retournement d'une victime sur le ventre.</p>	<p>► Plan d'intervention SST.</p> <p>► Guide des données techniques et conduites à tenir.</p>	<p>► Le formateur respectera l'ordre des gestes dans sa démonstration.</p> <p>► Indiquer que la recherche visuelle peut se faire en écartant les vêtements si les circonstances de l'accident laissent supposer la présence d'un saignement caché.</p>
<p>► 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime</p>	<p>► La victime peut se plaindre de malaise, de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements ou d'une plaie qui ne saigne pas abondamment</p>		<p>► Préciser que dans l'examen de la victime, certains signes peuvent indiquer que la vie de celle-ci n'est pas immédiatement menacée.</p>
<p>► 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre</p>	<p>► Dans le cas où il y a manifestations de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des actions de recherche.</p>		<p>► La justification des priorités est faite en associant au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.</p> <p>► Insister sur le fait que l'identification du résultat à atteindre conditionne le geste de secours à mettre en œuvre.</p> <p>► L'action de recherche est un enchaînement de techniques ordonnées.</p>

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
► 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte	<ul style="list-style-type: none"> ► Les différents éléments du message d'alerte : <ul style="list-style-type: none"> - identité et n° tel, - lieu précis, - nature de l'évènement, - nombre de victimes, - état de la(des) victime(s), - actions déjà entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Guide des données techniques et conduites à tenir. ► Plan d'Intervention. ► Livret / Affiche relatif à l'organisation des secours internes dans l'entreprise. ► Code du travail (art. L4121-1) : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Lister, par exemple sur un tableau, les différents éléments d'un message d'alerte, adapté à l'organisation des secours dans l'entreprise. <p>Les éléments du message devront être rappelés régulièrement au cours de la formation.</p>
► 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ► Les consignes liées à l'organisation des secours dans l'entreprise avec les personnes à alerter. ► Les numéros d'appels d'urgence dans l'entreprise. ► Les numéros des secours publics (15, 18, 112, 114). ► Favoriser l'accueil et l'acheminement des secours au plus près de la victime. ► Les matériels (ex : trousse de secours, DAE, etc.) et locaux à disposition (infirmerie, salle de repos...). 	<ul style="list-style-type: none"> ► Plan de l'entreprise ou de chantier avec les voies d'accès pompiers et circulation interne. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Contacter en amont l'entreprise pour obtenir les informations relatives à l'organisation des secours (notamment dans le cas des formations intra-entreprise) ► Insister sur le respect des consignes internes à l'entreprise. ► Le formateur doit justifier le choix et l'intérêt des numéros des secours publics. ► Importance de souligner au stagiaire qu'il ne doit pas raccrocher le premier, de manière à répondre à toutes les questions posées par les secours (internes ou publics). ► Organiser des visites dans l'entreprise pour visualiser une situation d'accueil des secours (situation des accès, présence d'obstacles...).
► 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même	<ul style="list-style-type: none"> ► Les critères de choix de la personne à qui confier la mission d'alerter. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Fiche consignes d'alerte de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Pour permettre une évaluation de cette compétence, le formateur doit élaborer des simulations sans et avec témoins dont les rôles/fonctions sont bien définis. ► Apporter des précisions complémentaires sur « quand alerter » lorsque le secouriste est seul lors de l'apprentissage des gestes techniques.

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

5. Secourir la victime de manière appropriée

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer</p>	<p>► Le résultat à atteindre conditionne les actions de secours à mettre en œuvre</p> <p>► Examen > résultat à atteindre > action de secours (exemple : saignement abondant > arrêter le saignement > compression manuelle)</p>	<p>► Plan d'Intervention.</p> <p>► Guide des données techniques et conduites à tenir.</p> <p>► Matériels divers pour mises en situation.</p> <p>► Fiche Outil Règlementation n°1 – La trousse de secours</p>	<p>► Une détresse = une action à mettre en œuvre avec un geste ou une série de gestes.</p> <p>► Présenter ou faire découvrir les résultats à atteindre en fonction des signes identifiés lors de l'examen.</p>
<p>► 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques</p>	<p>► Démonstration de la conduite à tenir avec les techniques préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quoi faire ? - Pourquoi le faire ? - Comment le faire ? 		<p>► Le formateur vérifiera la pertinence de la conduite à tenir par rapport aux éléments constatés lors de l'examen de la(les) victime(s).</p>
<p>► 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin</p>	<p>► Contrôle de l'efficacité du geste de secours.</p> <p>► Réexamen éventuel de l'état de la victime afin de définir la ou les actions à mettre en œuvre.</p> <p>► Mise en œuvre immédiate de la conduite à tenir adaptée au nouvel état détecté.</p>		<p>► Le formateur doit veiller à ne présenter qu'une détresse à la fois.</p> <p>► L'apprenant mettra en pratique l'intégralité de la conduite à tenir.</p> <p>► Le formateur mettra en place des simulations d'accident permettant d'évaluer successivement chaque thématique de « secourir » avant d'en présenter une nouvelle.</p> <p>► L'apprenant devra effectuer la succession des gestes qui constituent l'action choisie de manière à atteindre le résultat visé.</p>

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise</p>	<p>► Les notions de base en matière de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition, - Les AT/MP : <ul style="list-style-type: none"> • Définition et importance, • Les enjeux humains, socio-économiques et juridiques. - Les principes généraux de prévention. 	<p>► Plan d'Actions Prévention.</p> <p>► Articles L411-1 et L411-2 du Code de la sécurité sociale (accident de travail et de trajet).</p> <p>► Article L461-1 du Code la sécurité sociale (maladie professionnelle).</p> <p>► Statistiques nationales : http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/</p> <p>► Statistiques régionales (Carsat/Cramif/CGSS)</p> <p>► Statistiques entreprise.</p>	<p>► Dans cette rubrique, le formateur abordera les notions liées au fait que le SST contribue à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, dont le cadre légal est notamment fixé par le code du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligations de l'employeur : art. L4121-1 et L4121-2, - Obligations des travailleurs : art. L4122-1. <p>► Le formateur présentera les statistiques AT et MP connues dans l'entreprise et pourra les comparer avec les statistiques nationales / régionales.</p>
<p>► 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise</p>	<p>► Le Sauveteur Secouriste du Travail acteur de la prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle du SST dans la prévention (avant, pendant et après un AT) - Articulation de son action avec les autres acteurs de prévention : <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de prévention internes (CSE, CSSCT, service de prévention et de santé au travail, infirmier(-ère) du travail...) et externes (Carsat, IPRP...), • Leurs rôles et missions (organiser la prévention, évaluer et prévenir les risques, le document unique, le plan d'actions...). - Moyens et limites d'action du SST (compétences, autonomie) 	<p>► Plan d'Actions Prévention.</p> <p>► Fiche Outil prévention n°3 – Le PAP.</p> <p>► Fiche Outil prévention n°2 – Les services prévention.</p> <p>► ED6141 : Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ?</p> <p>► ED110 : Qui interroger, qui avertir en prévention des risques professionnels.</p> <p>► Organigramme de l'entreprise.</p>	<p>► Contacter, idéalement en amont, l'entreprise pour obtenir des informations relatives à l'organisation de la prévention (notamment dans le cas des formations intra-entreprise).</p> <p>► Le formateur listera les documents obligatoires dans l'entreprise (document unique, plan d'actions, registres...) et précisera succinctement leur intérêt en prévention et en quoi le SST peut contribuer à leur alimentation.</p> <p>► Répertoire également les outils/moyens possibles pour le SST.</p>

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées</p>	<p>► Observation et analyse de 1er niveau – ITAMaMi/OTH</p> <p>► Mobilisation de la notion de situation dangereuse, sur des situations de travail présentées par le formateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification du danger, - repérage de la(des) personne(s) exposée(s), - explicitation de la situation dangereuse. <p>► Notion de danger grave et imminent.</p>	<p>► Fiche Outil prévention n°1 - ITAMaMi.</p> <p>► Plan d'Actions Prévention.</p> <p>► Fiche Outil prévention n°3 – Le PAP.</p> <p>► Photos de situation de travail.</p> <p>► Planches Tutoprev' Accueil : http://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html</p> <p>► Dossier INRS évaluation des risques professionnels : http://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html</p> <p>► Code du travail art. L4131-1.</p>	<p>► Présenter des outils d'observation et d'analyse globale de situation de travail utilisée dans le cadre d'une démarche de prévention (ITAMaMi, OTH).</p> <p>► Le formateur présentera diverses situations dangereuses en lien avec l'activité de l'entreprise.</p> <p>► Situations de travail crédibles avec des dangers et des personnes exposées afin de travailler puis d'évaluer cette compétence.</p> <p>► Le formateur expliquera le droit de retrait et le devoir d'alerte d'une personne exposée à un danger grave et imminent.</p>
<p>► 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels</p>	<p>► Mobilisation des concepts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de risque, - d'évènement déclencheur, - de dommage(s) potentiel(s). 	<p>► Plan d'Actions Prévention.</p> <p>► Fiche Outil prévention n°3 – Le PAP.</p>	<p>► Le formateur systématisera à partir de situations dangereuses les notions de risque et d'évènement déclencheur pouvant conduire à un dommage potentiel.</p> <p>► L'apprenant devra décrire l'enchaînement des circonstances qui pourraient conduire à une atteinte à la santé.</p>

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement</p>	<p>► Les actions de prévention permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de supprimer le danger pour supprimer le risque, - de réduire le risque en cas de persistance du danger. <p>► Les moyens de protection nécessaires en cas de mesures de prévention insuffisantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection collective, - protection individuelle. <p>► Les formations et les informations vers les salariés</p>	<p>► Plan d'Actions Prévention.</p> <p>► Fiche Outil prévention n°3 – Le PAP.</p> <p>► ED 6037 : Agir avec prévention.</p> <p>► Code du Travail art. L4121-2 : 9 principes généraux de prévention.</p> <p>► ED 6077 : Les équipements de protection individuelle – Règles d'utilisation.</p> <p>► Dossier INRS protection collective : http://www.inrs.fr/demarche/protection-collective/ce-qu-il-faut-retenir.html</p> <p>► Dossier INRS protection individuelle : http://www.inrs.fr/demarche/protection-individuelle/ce-qu-il-faut-retenir.html</p>	<p>► Le formateur doit amener l'apprenant à lister les actions possibles du SST en l'absence de situation d'accident dans l'entreprise.</p> <p>► Le formateur présentera des exemples d'actions de prévention dans des situations de travail en s'appuyant sur les 9 Principes Généraux de Prévention que l'employeur est tenu de respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer (PGP 1) ; - Réduire les situations dangereuses (PGP 2 à 7) ou y contribuer ; - Consignes, formation, information (PGP 8 et 9). <p>► Le formateur s'attachera à faire comprendre l'importance de la hiérarchisation des actions de prévention : de la + efficace à la - efficace.</p>
<p>► 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée</p>	<p>► Les acteurs internes de la prévention (CSE, CSSCT, service de prévention et de santé au travail, infirmier(-ère) du travail...).</p> <p>► Les éléments à transmettre et le compte rendu des actions mises en œuvre.</p>	<p>► Plan d'Actions Prévention.</p> <p>► Fiche Outil prévention n°3 – Le PAP.</p> <p>► Exemple de fiche de situation dangereuse.</p>	<p>► Importance du rôle du SST en lien avec les autres acteurs (préventeur, CSE...).</p> <p>► Lister les outils éventuels existants dans l'entreprise à destination des SST pour signaler les situations dangereuses (fiche de remontée d'information, registres...).</p>

Explicitation du référentiel de compétences du SST

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
<p>► 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration</p>	<p>► Actions possibles du SST :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions d'action de prévention (s'appuyant si possible sur les PGP, en termes d'efficacité), - Participation, le cas échéant, à la mise en place d'actions de prévention, - Identification des situations sur lesquelles il peut agir en fonction du contexte de l'entreprise. 	<p>► Code du Travail art. L4121-2 : 9 principes généraux de prévention.</p> <p>► Exemple de fiche de situation dangereuse.</p>	<p>► Le formateur présentera des exemples d'actions de protection dans des situations de travail.</p> <p>► Le formateur sollicitera les apprenants pour qu'ils donnent des exemples de leurs entreprises.</p> <p>► Le formateur précisera les limites possibles du champ d'action du SST en prévention en fonction des contextes en entreprises.</p> <p>► Le formateur présentera des actions simples que peut mettre en place le SST pour supprimer ou réduire les risques.</p>

Proposition d'organisation de la formation SST



Proposition d'organisation de la formation SST

Le formateur s'attachera à mettre en valeur dans sa formation la double compétence du SST : **contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise et intervenir face à une situation d'accident du travail**.

Les conditions de validation de l'apprenant devront être exposées en début de session lors de la présentation de l'organisation de la formation.

Cette dernière pourra être organisée en journée ou demi-journées non consécutives, en adéquation avec le document de référence (durée totale minimale d'une session à respecter).

L'articulation des horaires et durées des demi-journées est laissée libre, afin de tenir compte des horaires de travail de l'entreprise.

Le formateur prendra connaissance autant que possible de l'organisation et des activités de l'entreprise afin de contextualiser la formation. Il adaptera sa pédagogie au public formé.

Afin de s'assurer de l'acquisition des connaissances et des compétences des stagiaires, le formateur organisera à l'issue de chaque séquence une évaluation formative. Elle lui permettra de recadrer, reformuler, gérer le groupe et le temps de formation, lui permettant ainsi d'avancer dans la progression des apprentissages.

Elle peut revêtir des formes diverses (QCM, étude de cas, mise en situation, interrogation orale, ...), laissées au libre choix du formateur qui adoptera la forme appropriée à l'objectif pédagogique de la séquence visée. Les résultats des évaluations formatives mises en place par le formateur devront être consignés dans un document récapitulatif, par exemple sous forme d'une grille ou d'une fiche de suivi, d'un relevé de remarques, de « notes », ...

À l'issue de chaque situation d'accident simulé, le formateur demandera à l'apprenant de proposer un moyen de prévention pour éviter que l'accident ne se reproduise et à qui il ferait remonter l'information.

Afin de garantir une progression dans les apprentissages et la consolidation des acquis, les compétences du référentiel doivent être abordées selon une **articulation pédagogique cohérente et des durées adaptées**.

La proposition de découpage par demi-journées ci-dessous est donnée à titre indicatif. Il est possible de proposer une autre organisation dans la mesure où la stratégie pédagogique est cohérente et justifiée.

Proposition d'organisation de la formation « Devenir Sauveteur Secouriste du Travail »	
<p>► 1^{ère} demi-journée</p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation de la formation et de son organisation- Le Sauveteur Secouriste du Travail- Les notions de base en prévention des risques professionnels- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement	<p>► 2^{ème} demi-journée</p> <ul style="list-style-type: none">- Les actions :<ul style="list-style-type: none">○ « protéger »,○ « examiner »,○ « faire alerter/alerter »,○ « secourir »
<p>► 3^{ème} demi-journée</p> <ul style="list-style-type: none">- Les actions « secourir » (suite)	<p>► 4^{ème} demi-journée</p> <ul style="list-style-type: none">- Les actions « secourir » (suite et fin)- Épreuves certificatives- Bilan de la formation

Proposition d'organisation de la formation MAC SST

Proposition d'organisation de la formation « Maintien et actualisation des compétences du SST »	
<p>► 1^{ère} demi-journée</p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation de la formation et de son organisation- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail	<p>► 2^{ème} demi-journée</p> <ul style="list-style-type: none">- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail- Épreuves certificatives- Bilan de la formation

L'objectif du MAC est de s'assurer que le SST est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s) **ET** de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Pour mener à bien le MAC, le formateur devra faire une évaluation des acquis des participants pour cibler les points à retravailler et faire le point sur les difficultés rencontrées par les SST exprimées lors du retour d'expérience.

Pour autant, il devra mettre en œuvre des situations pédagogiques qui permettront d'évaluer l'intégralité des compétences du référentiel de compétences et intégrer les évolutions éventuelles.

Utilisation des grilles de certification

20

Grille de certification des compétences du SST
Formation initiale

Candidat : _____ **Session :** _____
Nom : _____ **Du :** _____
Prénom : _____ **Au :** _____
Date de naissance : _____

EPREUVE 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement

Compétences	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis		Conditions d'acquisition
		Acquis	Non acquis	
C2 Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées	Repère le(s) danger(s) persistant(s) dans la situation d'accident simulée Repère le(s) personne(s) qui est(sont) exposé(s) au(x) danger(s) persistant(s) identifié(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C2 Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même	Assure ou fait assurer la suppression Isolo ou fait isoler le danger Soustrait ou fait soustraire la victime au danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'un des indicateurs acquis
C3 Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée	Recherche les signes indiquant que la vie de la victime est menacée Effectue l'examen dans l'ordre déterminé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C4 Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime	Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés Favorise l'arrivée des secours au plus près de la victime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C5 Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer. Réaliser l'action ou les actions choisies en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques	Choisit l'action appropriée au résultat à attendre Utilise le (ou les) technique(s) préconisée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 2 indicateurs incontournables acquis
C5 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin	Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les critères de réussite incontournables sont surlignés en jaune : **exemple**

Page 1/2

INRS - Département formation - 65, bd Richard Lenoir - 75011 Paris

Grille de certification des compétences du SST
Maintien et Actualisation des Compétences

Candidat : _____ **Session :** _____
Nom : _____ **Du :** _____
Prénom : _____ **Au :** _____
Date de naissance : _____

EPREUVE 1 : A partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement

Compétences	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis		Conditions d'acquisition
		Acquis	Non acquis	
C2 Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même	Assure ou fait assurer la suppression Isolo ou fait isoler le danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'un des indicateurs acquis
C3 Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée	Recherche les signes indiquant que la vie de la victime est menacée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
C4 Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime	Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés Favorise l'arrivée des secours au plus près de la victime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C5 Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer	Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C5 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin	Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 indicateurs acquis

Les critères de réussite incontournables sont surlignés en jaune : **exemple**

Page 1/2

INRS - Département formation - 65, bd Richard Lenoir - 75011 Paris

Remarque : les grilles de certification remplies restent la propriété de l'organisme de formation/entreprise (qui doit les conserver selon les conditions du document de référence) et ne sont pas remises aux stagiaires.

Utilisation des grilles de certification

Certification SST : « Devenir Sauveteur Secouriste du Travail »

Les scénarios préparés par le formateur doivent être écrits à l'avance, contenir l'intégralité des éléments permettant d'obtenir les réponses attendues, l'organisation, le matériel, les moyens nécessaires et les consignes aux différents participants.

Il est demandé que les scénarios des épreuves certificatives diffèrent de ceux travaillés en évaluations formatives.

S'appuyant sur leur expérience de SST, le formateur construit un scénario :

- crédible (réaliste, en lien avec le monde de l'entreprise, non dangereux pour le candidat),
- adapté à l'objectif visé,
- si possible en relation avec l'activité du stagiaire et les risques du secteur d'activité de l'entreprise.

Il doit contenir :

- la situation dangereuse, l'évènement déclencheur, le dommage identifiable,
- ce que doit faire la victime, le(s) témoin(s), le matériel utilisé, le lieu de l'accident.

Le formateur devra prévoir, dès la conception de sa simulation d'accident, un scénario favorisant la proposition de mesures de prévention. Des outils comme ITAMaMi ou l'OTH peuvent être utilisés en fonction des moyens, de l'autonomie et des limites d'action du SST.

21

ÉPREUVE 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

L'épreuve certificative 1 ne doit pas avoir comme support un risque spécifique.

Compétence C2 :

C2	Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées	Repère le(s) danger(s) persistant(s) dans la situation d'accident simulée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
		Repère la(les) personne(s) qui est(sont) exposée(s) au(x) danger(s) persistant(s) identifié(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même	Assure ou fait assurer la suppression	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'un des indicateurs acquis
		Isole ou fait isoler le danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Soustrait ou fait soustraire la victime au danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Repère le(s) danger(s) persistant(s) dans la situation d'accident simulée : cette première partie consiste à l'évaluation de l'analyse de la situation permettant d'assurer ou de faire assurer une des actions « protéger » dans le scénario d'accident simulé.

Utilisation des grilles de certification

Compétence C3 :

C3	Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée	Recherche les signes indiquant que la vie de la victime est menacée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
		Effectue l'examen dans l'ordre déterminé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

L'objectif de cette évaluation est d'apprécier si le SST recherche les signes de détresse vitale et déduit de l'examen le résultat à atteindre qui détermine la conduite à tenir qu'il met en œuvre pour maintenir la victime en vie ou éviter une aggravation.

Il est également possible de demander au candidat de commenter la réalisation de l'examen en temps réel, pour justifier les actions qu'il mettra en œuvre : « voilà ce que j'observe, donc je vais faire ça... ».

Compétence C4 :

C4	Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime	Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
		Favorise l'arrivée des secours au plus près de la victime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

22

Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés : l'accent doit être mis sur l'absolue nécessité que l'émission et le contenu du message permettent bien à l'opérateur téléphonique de déclencher des secours adaptés. **Le formateur joue là un rôle important en répondant systématiquement en qualité de récepteur du message** (s'il manque un élément primordial dans le message, il orientera le questionnement comme le feraient les secours).

Compétence C5 :

C5	Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer	Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 2 indicateurs incontournables acquis
	Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques	Utilise la (ou les) technique(s) préconisée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin	Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre : lors de l'action de secours mise en œuvre par le candidat, le formateur s'attachera à vérifier qu'il emploie le (ou les) geste(s) approprié(s) au résultat à atteindre. Il n'est pas exigé que les gestes techniques soient effectués de manière « parfaite », ce qui prime est le résultat à atteindre.

Utilisation des grilles de certification

Le formateur peut, à ce niveau ou en fin d'évaluation pour ne pas risquer de déstabiliser le candidat, interrompre l'épreuve si le candidat aggrave l'état de la victime ou pour corriger un geste mal effectué.

Les techniques préconisées sont celles figurant dans le guide des données techniques et conduites à tenir.

Surveillance la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours : la surveillance est un élément essentiel dans la prise en charge de la victime dont l'état peut évoluer défavorablement.

Il est possible de demander au candidat de commenter les actions qu'il mettrait en œuvre en cas d'aggravation sans le jouer dans la situation d'accident simulée : « *voilà ce que je surveille, donc je ferais ça...* ».

Impérativement, le formateur SST, en questionnant le groupe, commente la scène en utilisant le Plan d'Intervention SST. Il rappelle les points clés du thème abordé, l'exactitude du déroulement de la conduite à tenir et apporte des compléments d'informations.

ÉPREUVE 2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1 et en utilisant le Plan d'Actions Prévention, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre règlementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents formats :

- entretien direct (individuel) avec le formateur, cette solution permet d'évaluer tous les candidats sur les mêmes critères mais elle reste chronophage,
- en plénière, ce qui favorise l'expression du groupe et la mutualisation des différentes propositions des stagiaires. Cette seconde solution permet de partager les connaissances de chacun dans leurs domaines d'activités respectifs.

Ces deux solutions ont un impact différent sur le déroulé pédagogique en termes de temps, aussi il est important d'en tenir compte.

Compétence C1 :

C1	Délimiter son champ d'intervention en matière de secours	Explique les limites de son intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
----	--	--	--------------------------	--------------------------	---------------------

Pour valider l'acquisition de la compétence 1, le formateur pourra préparer une liste de questions couvrant le cadre juridique de l'intervention du SST.

Explique les limites de son intervention : il s'agit des limites de l'intervention en termes de temps, d'espace, de moyens...

Il est nécessaire d'avoir suffisamment de questions pour évaluer l'ensemble des participants si l'évaluation s'effectue en plénière.

Utilisation des grilles de certification

Compétence C6 :

C6	Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	Indique comment il peut contribuer concrètement à la prévention dans son entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
----	---	---	--------------------------	--------------------------	---------------------

Indique comment il peut contribuer concrètement à la prévention dans son entreprise : Le stagiaire devra indiquer l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention.

Compétence C7 :

C7	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	À partir d'une situation dangereuse, détermine des risques et les autres dommages potentiels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
----	---	--	--------------------------	--------------------------	---------------------

À partir d'une situation dangereuse, détermine des risques et les autres dommages potentiels : Le formateur s'appuiera sur la situation dangereuse identifiée lors de la situation d'accident simulée utilisée pour évaluer le stagiaire sur la compétence C5 (EC de secourir de manière appropriée).

24

Lors de cette mise en situation, le formateur aura détaillé, lors de la conception de son scénario, toutes les composantes du mécanisme d'apparition du dommage. En effet, pédagogiquement parlant, il est préférable de faire travailler le stagiaire sur la même situation d'accident de travail car cette démarche « à rebours » favorise, en partant du MAD (il y a eu dommage), **un transfert de compétences du domaine secourir vers le domaine prévention. Pour cela le formateur réutilisera le Plan d'Actions Prévention en partant de la même situation de travail avant l'accident pour déterminer des risques et des dommages potentiels autres que celui retenu pour le scénario secours.**

Le choix du thème abordé devra se rapporter au plus près des situations réelles rencontrées au sein de son entreprise.

Utilisation des grilles de certification

Certification SST : « Maintien et actualisation des compétences du SST »

ÉPREUVE 1 : À partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée

Il a été choisi d'alléger l'épreuve certificative pour consacrer davantage de temps au face-à-face pédagogique et aux évaluations formatives associées. À tout moment, à partir de la phase « examen », le formateur pourra interrompre le stagiaire et lui demander de formuler oralement la suite de la conduite à tenir (choix de l'action en fonction du résultat à atteindre, personnes à alerter, contenu du message...).

On notera donc que, si un geste de secours est requis, le formateur pourra ne demander qu'une description du geste, sans pour autant lui demander de le réaliser. De la même manière, la surveillance pourra n'être qu'explicitée par le SST.

Toutefois, si le formateur estime que cela est nécessaire (au vu de ce qui s'est déroulé pendant la formation), le formateur pourra valider le candidat sur la base d'une action effectuée dans sa totalité, de la protection à l'arrivée des secours.

Ne pas faire faire systématiquement le geste technique au candidat lors de la certification ne signifie pas que les gestes ne doivent pas être travaillés pendant la session de formation et évalués en évaluation formative, autant que nécessaire (certains gestes techniques ou conduites à tenir simples peuvent être revus en collectif lors des MAC).

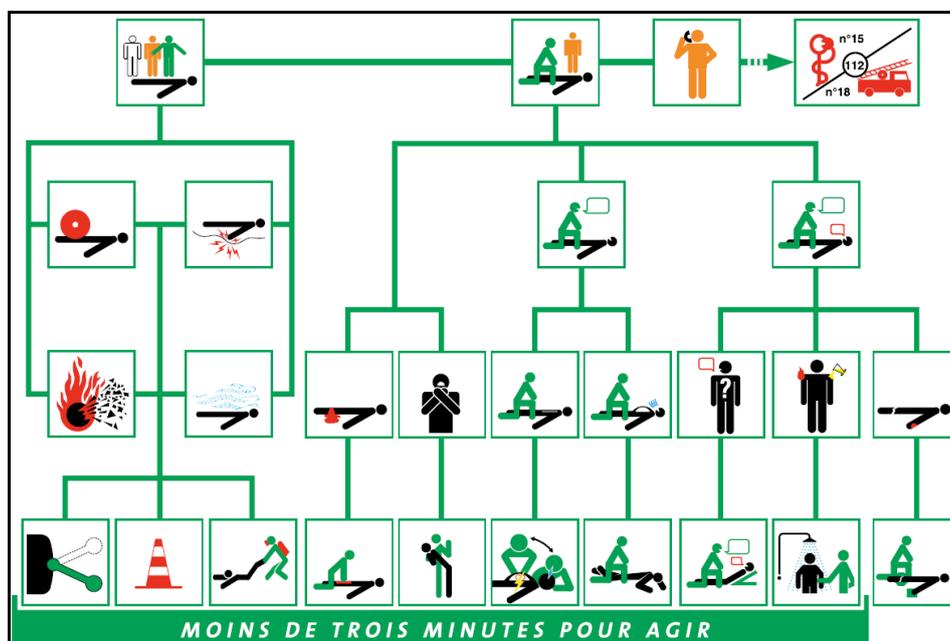
26

ÉPREUVE 2 : Le candidat répondra à un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention

Les scénarios doivent permettre au candidat de proposer des mesures de prévention **autres** que des EPI. Cette partie devra se limiter à 3 ou 4 questions simples.

La totalité de ces 2 épreuves ne devra pas excéder 1h pour 10 participants.

Explicitation du Plan d'Intervention



C'est un outil pédagogique destiné au dispositif de formation Sauvetage Secourisme du Travail.

Explicitation du Plan d'Intervention

Qui l'utilise et quand ?

- ▶ Le formateur de formateurs SST lors de la formation de formateurs SST pour :
 - faire acquérir et maîtriser la gestion de cet outil pédagogique.
- ▶ Le formateur SST lors de la formation des SST pour :
 - présenter l'étendue de la formation SST et les différents points à acquérir ;
 - renforcer ses explications et les conduites à tenir ;
 - favoriser la mémorisation du participant à la formation.
- ▶ Le SST lors de la formation et au quotidien dans son entreprise pour :
 - visualiser l'action du Sauveteur Secouriste du Travail ;
 - se remémorer les actions de secours suite à la formation.

Comment le formateur peut-il l'utiliser ?

Le Plan d'Intervention est complété au fur et à mesure de la formation et peut aussi être manipulé tout au long de celle-ci (rappel des acquis du formateur avec les participants, synthèse de mise en situation effectuée par le SST...).

Pendant, son articulation n'impose pas d'ordre des séquences dans la partie « secourir ».

Il peut être segmenté en différentes parties :

- pour représenter les grandes étapes de l'action du SST : « Protéger », « Examiner », « Faire Alerter », « Secourir » ;
- pour représenter l'action du SST dans le temps avec la rencontre de problématiques et les pistes de solutions à envisager.

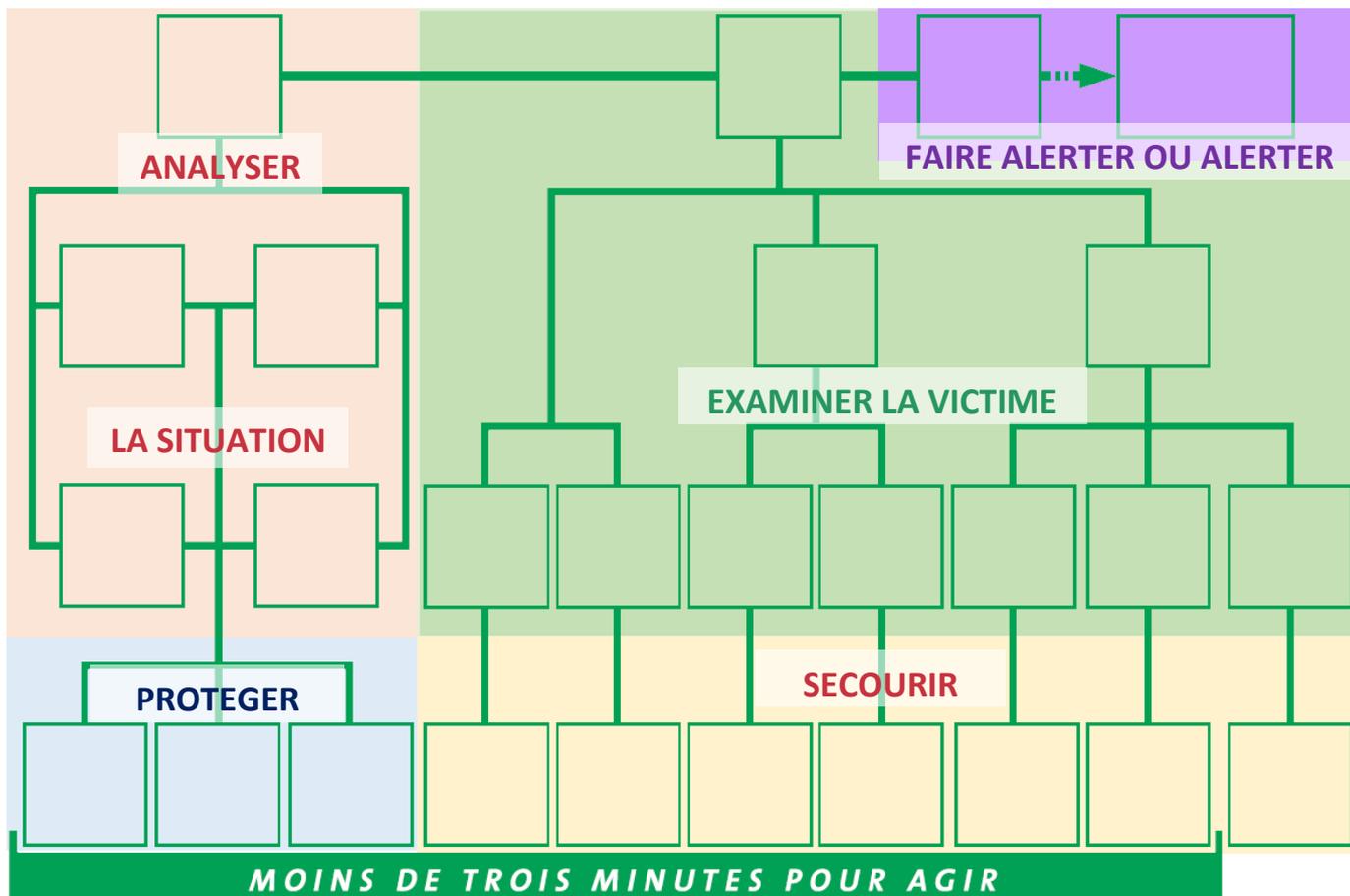
De quoi se compose-t-il ?

Il se compose de **27 symboles**. 13 d'entre eux permettent de constater les problématiques, 10 autres de visualiser les pistes de solutions pour le SST et 4 de visualiser le déroulement dans le temps.

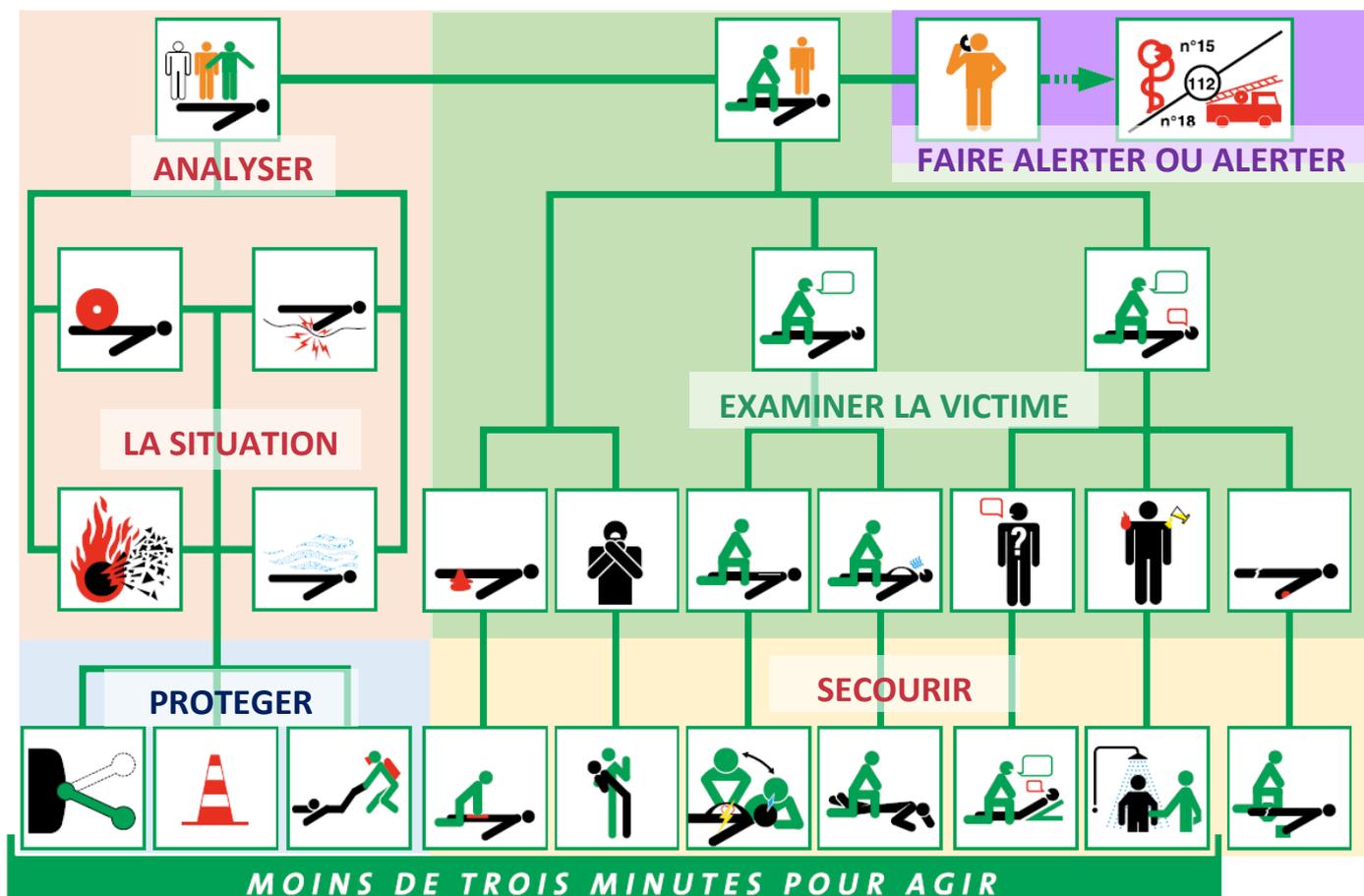
Un code couleur permet de définir les acteurs

- Vert : le SST
- Orange : le témoin apte à passer l'alerte
- Blanc : autres personnes présentes sur l'accident
- Noir : la victime

Explicitation du Plan d'Intervention

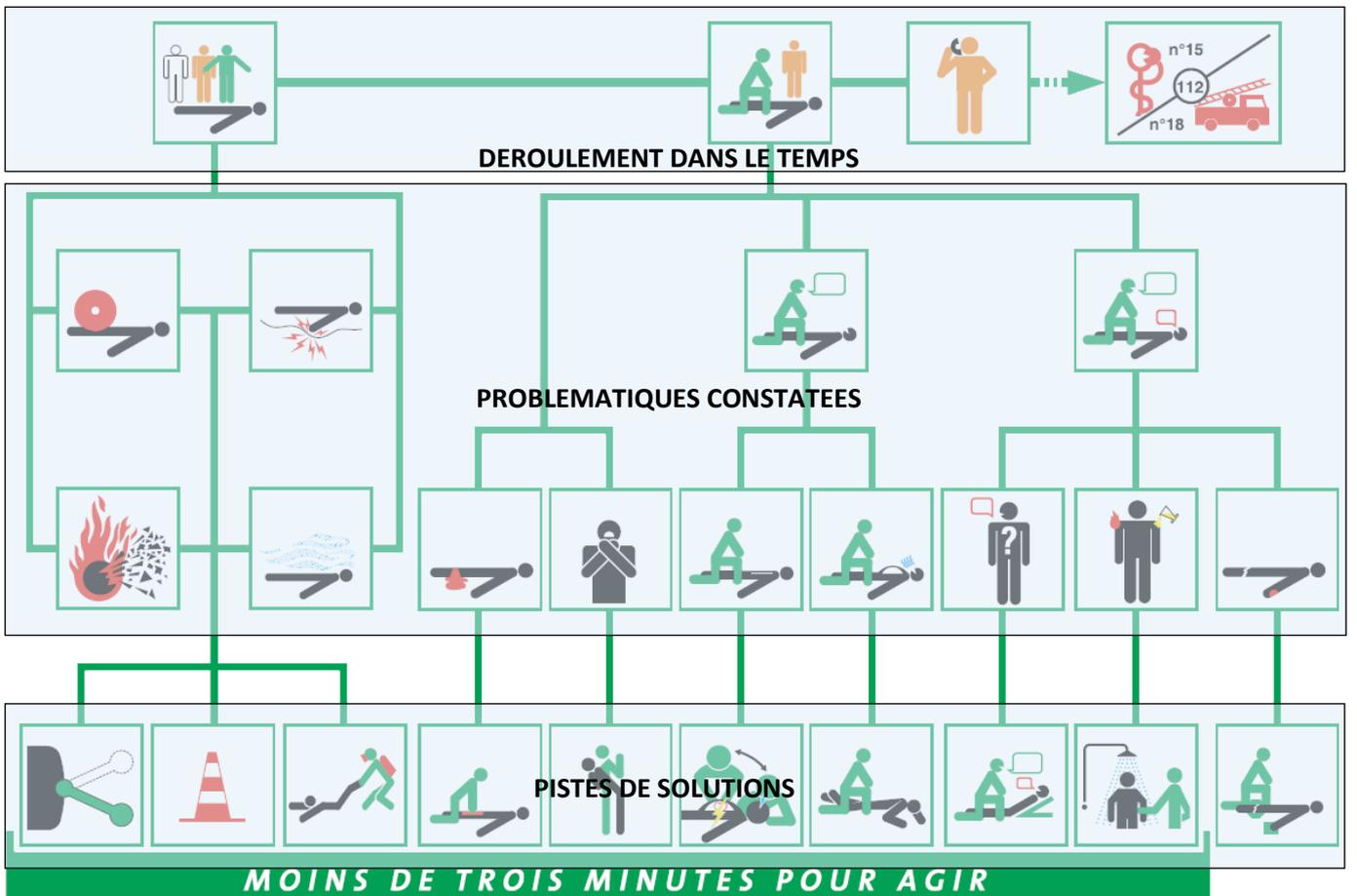
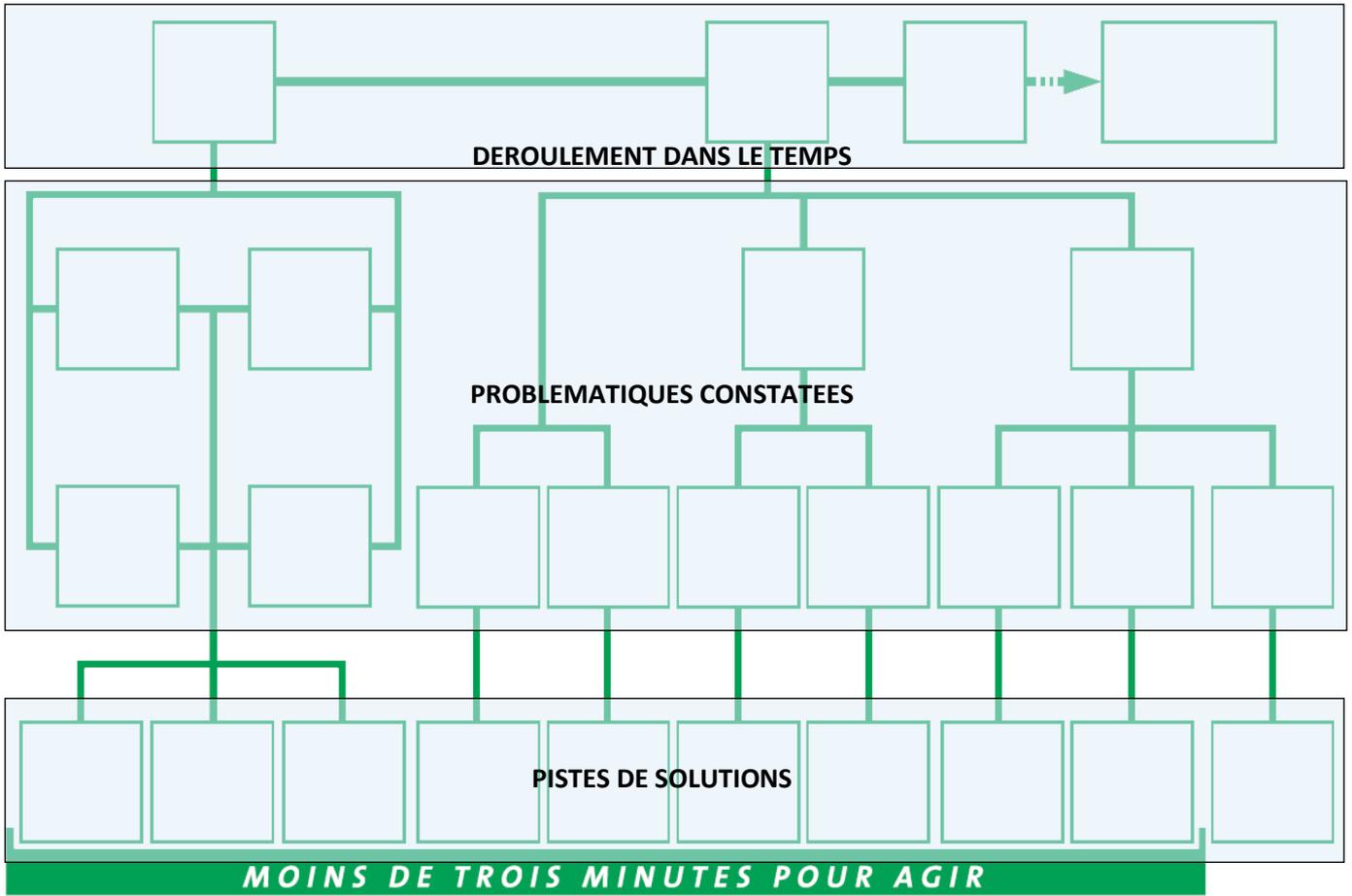


29



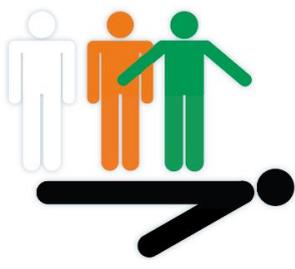
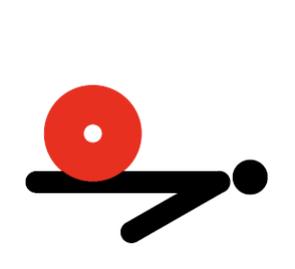
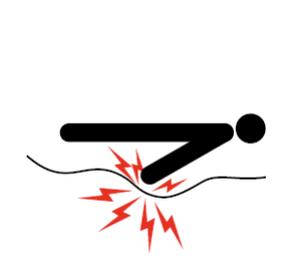
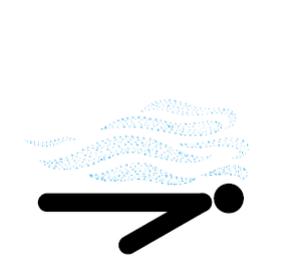
Explicitation du Plan d'Intervention

30



Explicitation du Plan d'Intervention

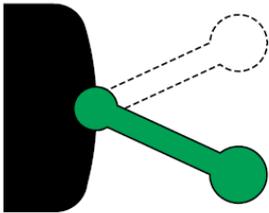
Symbolique des pictogrammes

ANALYSER LA SITUATION	
	<p>Symbolise une situation d'accident constatée et l'action de protéger</p> <p>La première action du SST est d'analyser la situation d'accident afin de déterminer et de reconnaître les dangers persistants.</p>
	<p>Symbolise un danger d'origine mécanique</p> <p>Ce symbole concerne également le choc, les chutes de plain-pied ou de hauteur, les écrasements, coupures...</p>
	<p>Symbolise un danger d'origine électrique</p>
	<p>Symbolise un danger dû à une atmosphère toxique ou irrespirable</p>
	<p>Symbolise un danger d'origine thermique ou pouvant provoquer un incendie ou une explosion</p>

Explicitation du Plan d'Intervention

Symbolique des pictogrammes

PROTEGER



Symbolise l'action de supprimer le(s) danger(s) identifié(s) de façon permanente, sans aggraver l'état de la victime et sans risque pour le SST ou pour les tiers



Symbolise l'action d'isoler le(s) danger(s) de façon permanente et sans risque pour le SST ou pour les tiers

Cette action peut être exécutée à l'aide de personnes ou de matériels usuels de l'entreprise.



Symbolise l'action de soustraire la victime au(x) danger(s) identifié(s) sans risques pour le SST ou pour les tiers

La représentation sur le pictogramme d'un appareil respiratoire isolant symbolise pour le SST la possibilité d'utiliser un matériel de protection individuelle (s'il est formé et/ou habilité à son utilisation).

Explicitation du Plan d'Intervention

Symbolique des pictogrammes

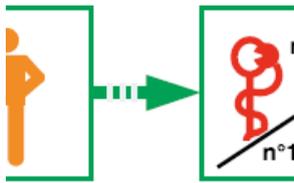
FAIRE ALERTER OU ALERTER



Symbolise l'action de faire alerter ou alerter.

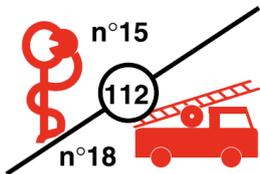
Elle peut être effectuée par un témoin apte ou par le SST.

Elle s'effectue après avoir constaté l'état de la victime, auprès des secours internes ou externes en fonction de l'organisation de secours de l'entreprise.



Symbolise le passage intermédiaire par l'organisation interne de l'entreprise

Lors de l'alerte, le témoin ou le SST n'aura pas obligatoirement de contact direct avec les secours extérieurs mais par exemple avec le service de prévention et de santé au travail, le PC sécurité... Suivant l'entreprise, des procédures et des moyens différents sont prévus en matière d'organisation des secours.



Symbolise les secours extérieurs

Explicitation du Plan d'Intervention

Symbolique des pictogrammes

EXAMINER LA VICTIME



Symbolise l'action d'examiner

Elle s'effectue suite à la protection de la zone dangereuse et/ou de la victime et son environnement.



Symbolise une victime qui saigne abondamment

Le saignement abondant peut se situer sur d'autres parties du corps que le membre inférieur.



Symbolise une victime qui s'étouffe

Bien que cela ne soit pas un signe d'une obstruction complète, l'attitude de porter les mains à la gorge reste une représentation internationale de cette détresse.



Symbolise une victime qui ne parle pas et ne répond pas aux sollicitations

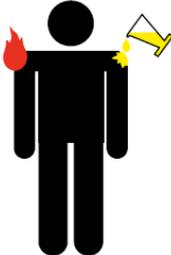


Symbolise une victime qui ne répond pas mais qui respire

Le pictogramme montre la cage thoracique qui se soulève et la présence du souffle.

Explicitation du Plan d'Intervention

Symbolique des pictogrammes

EXAMINER LA VICTIME	
	<p>Symbolise une victime qui ne répond pas et ne respire pas</p> <p>Le pictogramme montre la cage thoracique qui ne se soulève pas et le souffle n'est pas présent.</p>
	<p>Symbolise une victime qui répond</p> <p>La bulle de couleur rouge représente une victime qui se plaint.</p>
	<p>Symbolise une victime qui se plaint de malaise</p> <p>Le point d'interrogation représente des sensations pénibles et/ou des signes anormaux ressentis par la victime.</p>
	<p>Symbolise une victime qui se plaint de brûlures</p> <p>Le pictogramme représente sur une même victime les deux principales causes de brûlures :</p> <ul style="list-style-type: none">- la flamme représente la brûlure thermique,- le bécher (récipient gradué) représente la brûlure chimique.
	<p>Symbolise une victime qui présente deux états distincts sans caractère d'urgence</p> <p>Elle se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements et/ou elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.</p> <p>La plaie et le traumatisme peuvent se situer sur d'autres parties du corps que le membre supérieur et inférieur.</p> <p>Ces deux thèmes peuvent être traités séparément.</p>

Explicitation du Plan d'Intervention

Symbolique des pictogrammes

SECOURIR LA VICTIME



Symbolise l'action d'arrêt d'un saignement abondant

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour arrêter le saignement abondant (compression manuelle, pansement compressif...).



Symbolise l'action de désobstruction des voies aériennes

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour désobstruer une victime (claques dans le dos, méthode de Heimlich).



Symbolise l'action de la réanimation cardio-pulmonaire

L'éclair jaune représente la défibrillation cardiaque. La flèche à double entrée représente l'alternance entre les compressions thoraciques et les insufflations.



Symbolise l'action de mise sur le côté

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance.



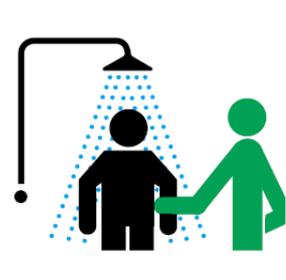
Symbolise l'action de mise au repos et de questionnement de la victime

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour mettre au repos (position allongée, assise ou toute autre position adoptée par la victime).

Explicitation du Plan d'Intervention

Symbolique des pictogrammes

SECOURIR LA VICTIME



Symbolise l'action d'arroser la brûlure

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance. Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour arroser une brûlure (douche, point d'eau, compresses imprégnées de gel d'eau...).



Symbolise l'action d'immobiliser et/ou de mettre en position d'attente et de prodiguer les soins adaptés à l'état de la victime

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance.

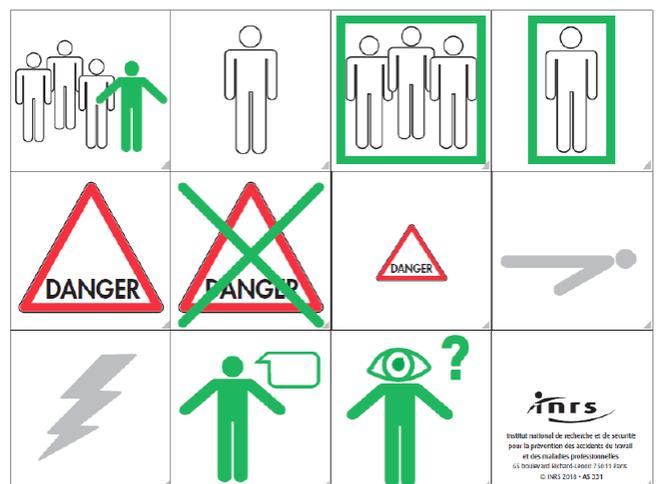
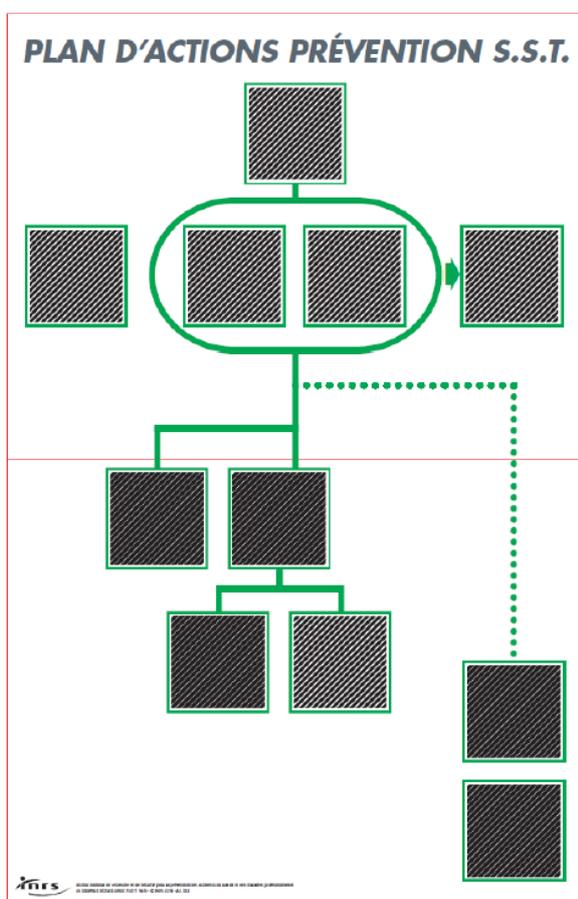
MOINS DE TROIS MINUTES POUR AGIR

Symbolise l'importance d'agir rapidement sur les urgences vitales.

Ce bandeau ne concerne pas les thèmes « la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements » et « la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ».

Explicitation du Plan d'Actions Prévention

38



C'est un outil pédagogique destiné au dispositif de formation Sauvetage Secourisme du Travail.

Explicitation du Plan d'Actions Prévention

Contexte d'utilisation / d'application

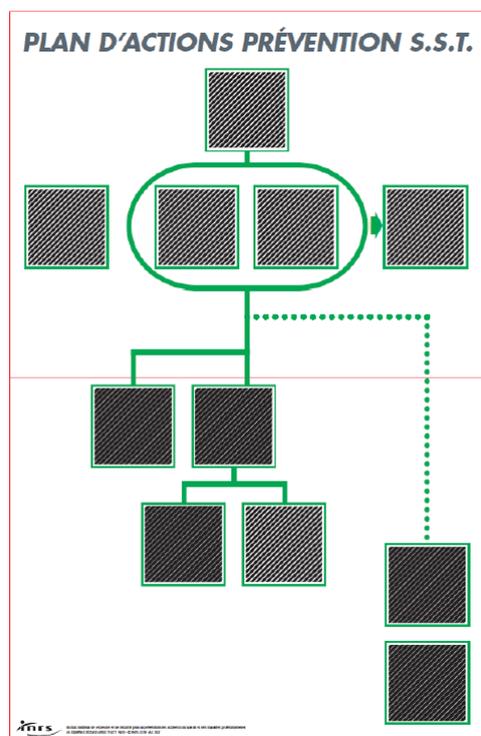
Le « Plan d'Actions Prévention » Sauveteur Secouriste du Travail (PAP SST) est un outil pédagogique composé d'un support pliable, sur lequel figure un logigramme, de 2 ventouses de fixation et de 11 pictogrammes aimantés. Il a été créé spécialement pour le dispositif de formation SST et est destiné à être utilisé uniquement dans ce cadre.

Il s'agit d'un outil adapté afin d'illustrer les compétences attendues d'un SST en matière de prévention (domaine de compétence 2). Il a vocation à être utilisé :

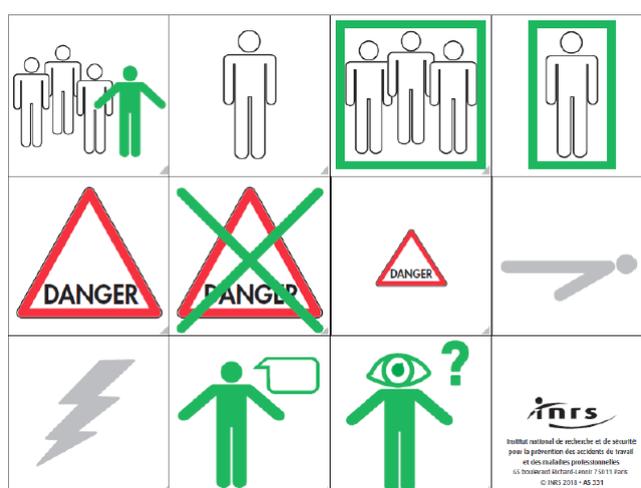
- **lors des formations de formateurs SST** par les formateurs de formateurs afin de faire acquérir aux stagiaires la maîtrise de l'utilisation de cet outil,
- **lors des formations de SST** par les formateurs pour favoriser la compréhension et la mémorisation des participants sur :
 - o les notions de base en matière de prévention,
 - o leur rôle en matière de prévention, en insistant sur la nécessaire remontée d'informations,
 - o la recherche de solutions en privilégiant la prévention.

Présentation de l'outil

Le logigramme

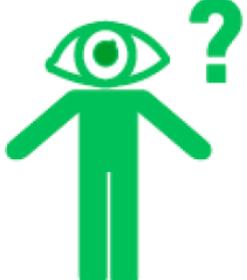
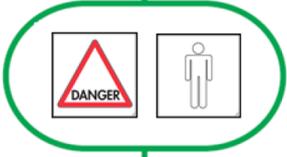


Les 11 pictogrammes



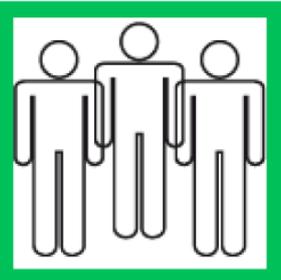
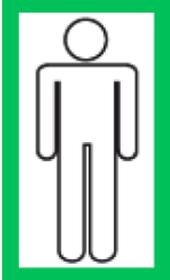
Explicitation du Plan d'Actions Prévention

Signification des 11 pictogrammes et éléments de contenu

	<p>Symbolise la prévention des risques professionnels dans l'entreprise</p> <p>La prévention est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés et améliorer les conditions de travail.</p> <p>Le risque est caractérisé par deux composantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- la probabilité de la survenance d'un dommage (liée à la fréquence d'exposition et/ou la durée d'exposition au danger et à la probabilité de survenance de l'événement déclencheur),- la gravité du dommage potentiel. <p>La mise en œuvre d'actions de prévention permet de répondre aux enjeux humains, juridiques et économiques.</p>
	<p>Symbolise l'observation et l'analyse de 1^{er} niveau</p> <p>Le SST, qui connaît l'activité de l'entreprise, ses risques et les mesures de prévention existantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- observe des situations de travail selon une approche globale (I.T.A.Ma.Mi, ...)- réalise une 1^{ère} analyse des situations de travail pour en repérer les situations dangereuses éventuelles
	<p>Symbolisent la situation dangereuse</p> <p>Situation dans laquelle un individu ou plusieurs sont exposés à un ou plusieurs dangers.</p> <p>Le danger est ce qui fait mal ou peut faire mal.</p>
	<p>Symbolise l'événement déclencheur éventuel</p> <p>Évènement susceptible de se produire qui va transformer le risque en accident et causer un dommage pour la santé.</p> <p><i>Le pictogramme est grisé pour matérialiser l'éventualité de l'événement déclencheur.</i></p>
	<p>Symbolise le dommage potentiel</p> <p>Atteinte à la santé qui pourrait survenir (par opposition au plan d'intervention SST où le dommage est déjà présent).</p> <p><i>Le pictogramme est grisé pour matérialiser la potentialité du dommage.</i></p>

Explicitation du Plan d'Actions Prévention

Signification des 11 pictogrammes et éléments de contenu

	<p>Symbolise la remontée d'informations</p> <p>Le SST informe les personnes en situation de danger et fait remonter à celles en charge de la prévention des risques les dangers repérés. La remontée d'informations doit se faire à tous les niveaux du PAP. Elle englobe la proposition de pistes d'amélioration identifiées suite à l'analyse réalisée.</p>
	<p>Symbolise la suppression du danger repéré</p> <p>Le SST contribue à la suppression du danger (et donc du risque) dans une situation de travail dangereuse. C'est la solution à privilégier en 1^{er} lieu.</p>
	<p>Symbolise le danger persistant dans la situation de travail</p> <p>Si le danger ne peut pas être supprimé, le SST propose des actions de prévention qui contribuent à réduire le risque en agissant sur la situation de travail dangereuse ou l'événement déclencheur.</p>
	<p>Symbolise la protection collective</p> <p>Les mesures de protection collective sont mises en place lorsque les mesures de prévention portant sur l'élimination ou la réduction du risque ne sont pas suffisantes. Elles permettent d'agir sur la gravité du dommage.</p>
	<p>Symbolise la protection individuelle</p> <p>Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) sont des équipements personnels fournis par l'employeur au salarié afin de le protéger des risques résiduels qui n'ont pu être éliminés par les protections collectives. Ils permettent également d'agir sur la gravité du dommage.</p>

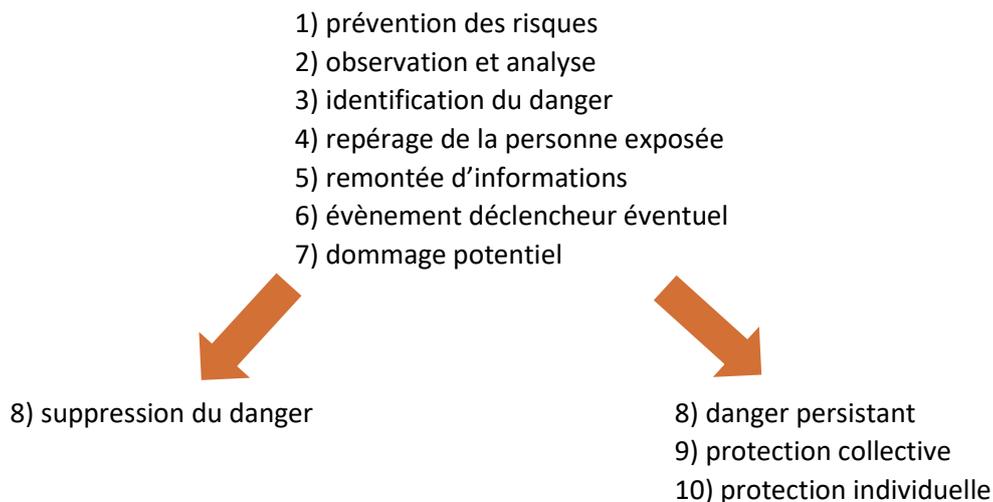
Des **mesures complémentaires** (consignes, informations, formation) guident par ailleurs les salariés par rapport aux risques spécifiques à leur poste de travail.

Explicitation du Plan d'Actions Prévention

Utilisation de l'outil

Pour illustrer son propos, le formateur choisira une **situation de travail dangereuse contextualisée**. Pour ce faire, il pourra s'aider de différents supports : planches illustrées Tutoprev' accueil, photos ou vidéos de situations de travail dangereuses...

Il s'attachera à **faire participer au maximum les stagiaires** et positionnera les pictogrammes **au fur et à mesure** de sa présentation, dans l'**ordre** suivant :



42

Le formateur illustrera son propos en faisant un parallèle avec les 9 principes généraux de prévention ([article L. 4121-2 du Code du travail](#)) que l'employeur est tenu de respecter :

- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1 ;
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

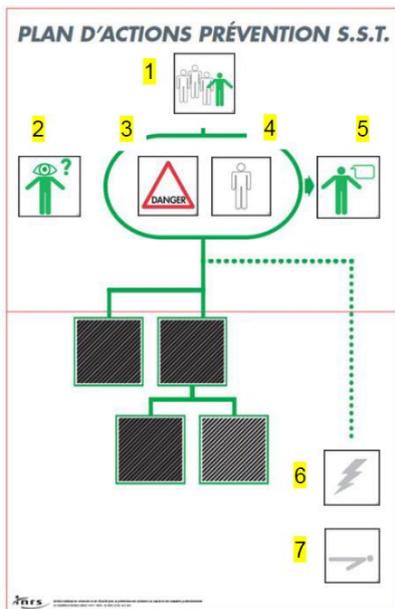
Il insistera tout au long de son intervention sur la nécessité pour le SST d'avoir un regard critique constructif et sur l'importance de la **remontée d'informations** à tout moment.

Explicitation du Plan d'Actions Prévention

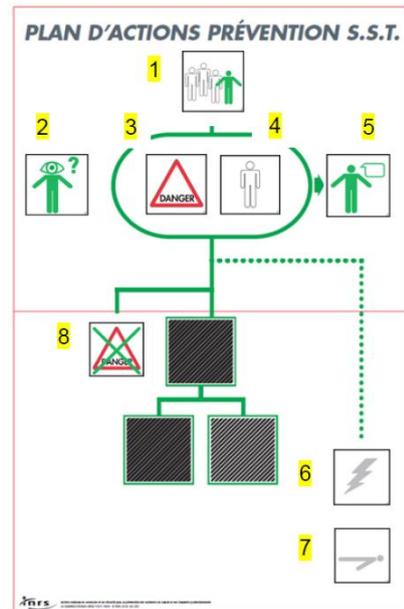
Positionnement des pictogrammes

Pour garantir une bonne compréhension du PAP SST, le logigramme ne devra jamais être présenté aux apprenants complété avec l'ensemble des pictogrammes. Seuls ceux strictement nécessaires à l'objectif visé (voir ci-dessous) seront positionnés, l'un après l'autre, dans l'ordre de numérotation indiqué précédemment.

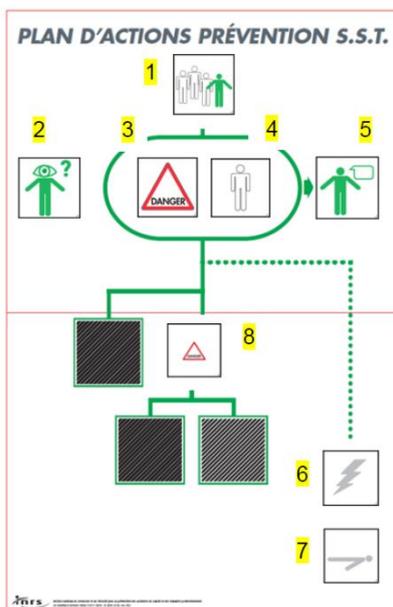
Informé ou remonter les informations afin d'éviter l'apparition du dommage



Supprimer le danger pour supprimer le risque



Agir en cas de persistance du danger afin de réduire le risque



Identifier les moyens de protection nécessaires en cas de mesures de prévention insuffisantes

